

Elections européennes 2024

Listes électorales

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales arrêtées définitivement le 26 avril 2024 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Useldange du 26 avril au 10 mai 2024 inclusivement.

Les réclamations du chef d'inscription, de radiation ou d'omission indues doivent être portées devant «la Cour administrative», conformément aux dispositions des articles 21 et suivants de la loi électorale modifiée.

Useldange, le 26 avril 2024

Le collège des bourgmestre et échevins,

Pollo BODEM, bourgmestre

Christian FRANK, échevin

Raoul SCHAAF, échevin

